# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 JANVIER 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..........$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.


## OFFICIEL.

Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, que cette chambre en commun avec la masse du peuple de cet Etat, voit avec des sentimens d'un profond regret et d'orgueil blessé la détermination évidente et inflexible du Gouverneur à donner aux charges publiques des étrangers naturalisés, en PRÉFÉRENCE aux citoyens nés dans la Louisiane ou dans les Etats-Unis, ce qui est entièrement contraire aux principes et à la politique de notre pays, aux sollicitations les plus urgentes de ses amis qui par leur zèle et leurs efforts patriotiques ont réussi, par une majorité jusqu'alors inconnue dans aucune élection précédente, à le placer au grade élevé et distingué qu'il occupe actuellement."

(*Communiqué*.)

En conscience, messieurs du *Courrier*, c'est réellement tenir en trop grand mépris l'intelligence des masses que de vouloir leur faire lire dans les résolutions présentées par le général De Buys en 1835, autre chose que ce qu'elles disent.

Vous avez de l'habileté nous l'admettons, la tartine, de votre façon, dont vous faisiez précéder ces résolutions était une de vos meilleures, nous aussi c'est par trop de présomption que d'espérer parvenir à nous la faire avaler. Notre population n'en est pas encore venue à ne pas savoir juger par elle-même de ce qu'elle lit; aussi n'a-t-elle vu dans ces résolutions autre chose que la mortification et le regret qu'éprouvait le général, comme tout homme fier de son titre d'Américain, d'avoir éprouvé à sa place, de voir que dans l'opinion du gouverneur White il ne se trouvait pas parmi les enfants sur le sol, des gens capables de servir le pays, et que les enfans d'adoption réunissaient seuls les qualités nécessaires. Ce fut alors qu'avec cette noble émotion qui toujours caractérisa Wm De Buys, il revendiqua l'honneur de partager, avec les fils adoptifs de la Louisiane, le privilège de la servir. Qu'on ne lisse pas de *préférence!* justice pour tous, que personne n'il d'autre!" Où voyez-vous dans ces résolutions un mot qui demande l'exclusion des citoyens d'origine étrangère!—Ces résolutions sont claires; pourquoi, bonnes gens du *Courrier*, en vouloir dénaturer le sens, elles sont aussi vides d'ambiguité, aussi franches, aussi nobles que la vie entière de notre candidat. Laissez-les parler pour elles-mêmes et ces résolutions aussi bien que son passé sauront bien dire que le mot *exclusion* n'a jamais trouvé place dans le grand cœur de Wm. DeBuys.

Mieux que personne vous le savez, et mieux que personne vous le prouvez messieurs du *Courrier*, car il fait en vérité que la carrière politique de cet homme, qu'il est de votre métier d'attaquer, je l'accorde, a été de tout temps bien pure et bien irréprochable pour que depuis six mois que vos limiers sont à fureter, ils n'aient rien pu vous dépister de plus tache à mordre. Vous y laisserez vos dents, messieurs les rédacteurs, mais vous ne réussirez pas, malgré votre outrecuidance et votre confiance en vous-même tort peu politique des autres, malgré votre dédain pour le discernement de notre population, vous ne réussirez pas à faire prendre, comme on dit vulgairement, des vessies pour des lanternes.

Et que vous n'aurez pas réussi, les retours d'élection de l'Etat tout entier vous le prouveront, et ce résultat n'aura rien qui vous étonne autant que vous le prévoyez, que vous prévoyez vous exposer auprès de nos électeurs en leur faisant voir que, lorsque vous vous exprimez d'une manière si incongrue à ces résolutions de 1835 vous n'aviez pas l'intention peu respectueuse de vouloir leur en imposer, mais que, en désespoir de cause, vous saisissez le bras de paille de l'homme qui se noie. X.


POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année cet hiver, le service de paquebot régulier entre le Bayou Sara et la Nouvelle-Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] à 10 heures du matin. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR GALVESTON.—Le steamer ALABAMA, partira positivement Samedi prochain, 17 courant, à 5 heures, P. M. Ce beau bateau est commandé par le capt. Windle, avant été récemment ... Pour fret ou passage à des prix très réduits, s'adresser à bord vis-à-vis rue St. Louis, ou à MERLE, BEYLLE & Co. 79, Tchoupitoulas.

POUR PROVIDENCE, R. I.—La barque Lucie E. Williams, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR PROVIDENCE, R. I.—Le navire HAMBURG, capt. Larrabee, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR NEW-YORK.—La barque NACHOCHEE, capt. Smith, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret s'adresser à TOBY & HOBERT ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 17 jan.

POUR NEW-YORK.—Ligne de la Louisiane et de New-York.—Le navire paquebot OSWEGO, capitaine Johnston, partira positivement cet après-midi. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

POUR NEW-YORK.—Le navire JOHN MINTURN, capitaine D. Stark, partira sous peu. Pour balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à J. W. STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette. 13 janv.

POUR BOSTON.—Le navire PALMYRA, capt Barstow, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Passage seulement.—Le navire RIALTO, capitaine Chase, partira sous peu. S'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Passage seulement.—Le navire DIADEM, capitaine Barstow, ayant toute sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans, ou à LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire LEVI H GALE, capitaine Thompson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 10 jan.

POUR BOSTON.—Le paquebot GLOUCESTER, capitaine Pollard, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance du fret, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp. 15 jan.

POUR BOSTON.—Le navire ONTARIO, capitaine Barstow, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la presse d'Orléans ou à LEVI H GALE, 93 Commune. 10 jan.

POUR BOSTON.—Le brick OTTOMAN, capitaine Hannum, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour balance du fret s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp. 7 jan.

POUR BOSTON.—La barque RUSSIA, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune. 27 dec.

POUR BOSTON.—Ligne régulière de Boston et de la Nouvelle-Orléans.—La barque paquebot WARWICK, capitaine Weeks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à HARROD, DARING & Co, 49 Commune. 23 dec.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson.—Le navire paquebot, fin voilier, ESSEX, capt. Welch, partira après le MORAN. Pour fret ou passage, ayant presque tout son chargement engagé, s'adresser à bord, ou à RICKER & PEARSON, 62 rue du Camp. 23 dec.

POUR BOSTON.—Le navire T. W. SEARS, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H GALE, 93 Commune. 20 dec.

POUR LA HAVANE.—Partant positivement lundi, 19 du courant.—Le beau brick fin voilier HOPE HOWES, doublé en cuivre, capitaine Ben. G. Shaw, ayant toute sa cargaison engagée, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN ALEXANDER, 24 Commune. 17 jan.

POUR VERA-CRUZ.—La goëlette mexicaine JULIA, capt. F. Zalduondo, partira le 25 courant pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à BERTRAND & SISOR, encoig. Royale et Bienville. 14 janv.

POUR BORDEAUX.—Le beau navire de première classe NASHVILLE, capitaine Pemberton, partira pour le port ci-dessus promptement. Pour fret de l'encombrement de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à PIERRE POUTZ, No. 93, rue de la Douane. 17 janv.

POUR NANTES.—Partant positivement le 25 courant.—Le navire français LE VAILLANT, capt Giraud, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira comme ci-dessus. Pour fret de 100 balles ou leur équivalent, ou passage, s'adresser à bord ou à JORDY & BRASIER, 10, Conti. 14 jan.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise de première classe, MESSENGER, capt Wilson partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord ou à MURE & BARBER. 5 jan.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 22 nov.

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS DE COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 61, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 20 nov.

F. T. BOURDON, CHIRURGIEN DENTISTE, Encoignure des rues St Louis et Bourgogne. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir. 11 nov.

J. F. BERGIER & Co., GROCERS ET MARCHANDS EN GÉNÉRAL, No. 45, Vieille Levee, ont constamment un assortiment de Groceries Fraîches, Vins, [illegible] à des prix libéraux.

L. A. & W. BARBARIN, MARCHANDS TAILLEURS, No. 38, rue de Chartres, tiennent un assortiment général de Marchandises de Fantaisie, et d'habillement confectionnés à Paris, ainsi qu'un assortiment d'articles pour le Militaire.

DES AVANCES seront faites sur des consignations de Coton et autres produits à nos amis de Boston, [illegible] MURE & BARBER. 10, Bâtisse Musson, enc. Royale et Canal. 16 nov.

DES avances seront faites sur consignations à nos amis de Boston, New York, Philadelphie et Mobile. FOSDICK & BRO., 53 Camp. 18 nov.

CLOUS—1,300 barillets dimensions assorties, à vendre par J. W. STANTON & Co. Enc. Magasins et Lafayette. 23 dec.


NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 17 JANVIER 1846.

POUR GOUVERNEUR:
**WILLIAM DEBUYS.**

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
**EDWARD SPARROW.**

POUR SÉNATEURS:
D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.
RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

PREMIER DISTRICT.
DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.

SECOND DISTRICT.
J. B. WALTON, HENRY LATHROP

TROISIEME DISTRICT.
T. G. HUNT, A. C. BULLITT.
R. M. GRAHAM

QUATRIEME DISTRICT.
TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.
P. W. FARRAR.

CINQUIEME DISTRICT.
JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.
VICTOR BURTHE.

SIXIEME DISTRICT.
ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.

SEPTIEME DISTRICT.
JULES CASSARD, B. BEAUREGARD,

HUITIEME DISTRICT.
OCTAVE LEBLANC.

NEUVIEME DISTRICT.
Wm. C. C. CLAIBORNE.

## OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.

Nlle Orléans, 27 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

## LE GENERAL DE BUYS ET LE NATIVISME.

Le *Courrier* est impayable pour confondre les mots et les idées. "Nous avons, dit-il, accumulé preuves sur preuves." Vraiment! C'est à dire 6 *Courrier!* que vous avez répété à satiété les mêmes assertions—mais des preuves, vous n'en avez pas donné une seule!

Le seul fait sur lequel vous vous appuyez, c'est que le nom du général DeBuys se trouve à la suite du compte rendu d'une Convention native; mais encore une fois, cela n'est pas une preuve—surtout lorsque nous citons le certificat de la personne qui a fait les nominations et qui déclare avoir nommé le général DeBuys sans le consulter.

Cela est décisif pour toute personne de bonne foi. Depuis plusieurs jours, nous avons annoncé tenir cette déclaration à la disposition de qui voudrait la voir—on n'est pas venu, pour avoir le droit sans doute de manifester des doutes. Pour enlever ce dernier prétexte à nos *loyaux* adversaires, nous allons publier ce certificat. Nous en publierons même deux, au lieu d'un. Et ces certificats, venant de deux démocrates, ne sauraient être suspects.

"Je certifie qu'à l'époque où la convention des américains de naissance se réunit, en février 1841, j'étais président du comité chargé de désigner les officiers de la dite Convention; je choisis le général Wm. DeBuys comme vice-président pour le premier district congressionnel. Je fis cette nomination sans consulter le général De Buys. J'étais présent et je puis certifier que le général De Buys n'occupa point le siége de vice-président. Je ne le vis même point dans l'assemblée, je ne le vis que pendant quelques instans dans le *lobby*, en compagnie de M. Cuvillier, et je déclare de plus qu'autant que je puis me le rappeler, que les noms de tous les membres et officiers de la Convention furent, sur motion de l'un des membres, écrits par les secrétaires de la Convention sans faire signer les membres eux-mêmes.

Assomption, le 21 décembre 1845.

GEO. W. PHILLIPS."

Je, ALEXANDRE CUVILLIER, certifie par ces présentes que le jour où la Convention des Américains de Naissance se réunit à la Nlle Orléans, dans la salle de la chambre des représentans, en février 1841, j'étais avec le général De Buys avec lequel j'avais passé toute l'après-midi. Sur mon invitation nous allâmes à la maison d'Etat. Nous restâmes quelques instans dans la galerie (*lobby*) et nous nous retirâmes sans que le général De Buys eut pris aucune part aux travaux de la Convention, sans même qu'il eut mis le pied dans l'assemblée.

Assomption, 21 décembre 1845.

ALEX. CUVILLIER.

Nous recevons d'un correspondant quelques lignes à ce sujet, que nous nous empressons de publier.

Non certainement messieurs du *Courrier*, que William De Buys ne livrera pas à des hommes de votre espèce sa signature pour vous certifier qu'il n'a jamais appartenu à la Société des Natifs.

Non certainement qu'il n'exposera pas une assertion de sa part à votre venin que rien ne respecte.

Non certainement qu'il ne permettra à personne d'entretenir pour un instant des doutes sur sa parole, toutes que sa position pourrait laisser concevoir à ceux qui ne connaissent pas son honneur toute chevaleresque.

Mais nous vous donnerons la parole de deux personnes désintéressées, celle de DEUX DÉMOCRATES, de leux hommes que notre parti serait fier de compter dans ses rangs, de deux hommes dont avec toute votre audace vous n'essaierez pas d'invalider la véracité, le témoignage en un mot de GEO. W. PHILLIPS et d'ALEXANDRE CUVILLIER qui prouvera, non pas à vous car vous connaissez déjà la fausseté de ce que vous avancez, mais aux gens assez crédules pour ajouter encore foi à ce que contiennent vos colonnes, qui prouvera à tous que le nom du général peut se trouver sur les registres du parti natif, mais qu'aucun sur sa signature ne s'y trouve pas, et que ce nom y a été mis sans son assentiment. X.

M. Trasimon Landry a déclaré, sous sa signature, ETRE ANIMÉ DU SINCÈRE DÉSIR DE CONTRIBUER AVEC ZÈLE AU SUCCÈS DE L'ASSOCIATION DES NATIFS. Le fait n'est pas contesté. Cela veut dire que l'honorable candidat DÉSIRAIT SINCÈREMENT ÉCARTER DE TOUS LES EMPLOIS LUCRATIFS OU HONORIFIQUES LES CITOYENS NATURALISÉS!

Or, les naturalisés peuvent-ils voter pour un homme qui veut les proscrire?

Dira-t-on que la place de lieutenant-gouverneur est sans importance! Examinons:

La Constitution porte, article 43.—"Dans le cas de poursuite par voie d'*empeachment* intentée contre le gouverneur, ou s'il vient à être destitué, à mourir, ou s'il arrive qu'il se refuse ou qu'il soit inhabile à prendre qualité, qu'il donne sa démission ou qu'il s'absente de l'Etat, L'AUTORITÉ ET LES DEVOIRS DE SA PLACE SERONT DÉVOLUS AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR pour le reste de la durée des fonctions de gouverneur ou jusqu'à ce que le gouverneur absent ou poursuivi, revienne ou soit acquitté...."

Ensuite, aux termes de l'article 45, le lieutenant-gouverneur aura la présidence du Sénat et le droit de voter en cas de partage.

Cela doit prouver l'importance des fonctions du natif-candidat locofoco, et la facilité qu'il aurait, s'il était élu, à faire sentir sa *bienveillance* aux citoyens naturalisés.

Quelques amis, poussés par leur zèle, ont voulu atténuer la portée de la malencontreuse lettre, en prétendant que ses assurances de sympathie pour les natifs n'étaient "que de l'eau bénite de cour."

Pour l'honneur de l'honorable candidat nous ne voulons pas accepter cette excuse, car elle ne tend à rien de moins qu'à le représenter comme un hypocrite, disant ouvertement le contraire de ce qu'il pense.—Toutes les convictions sont respectables; mais l'hypocrisie, de quelques couleurs qu'on la pare, n'a droit qu'au mépris des honnêtes gens.—Lafontaine a eu donc grandement raison de dire:

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Dans un sermon que le *Courrier* d'hier adresse aux électeurs, il dit que "les whigs ont eu la haute main sur la Louisiane pendant trente ans, ce qui n'est pas exact; que les whigs ont créé une dette de vingt-quatre millions," ce qui est faux de tout point. Puis il ajoute:

"Le parti démocrate s'est opposé à la dette;.... il fut en tout temps l'ennemi des banques et du papier-monnaie...."

Le mémoire du bonhomme *Courrier* est déplorablement en défaut.

Nous lisons dans le *Courrier* du 1er février 1836, à propos de la sanction du bill créant la Banque des Citoyens:

"Enfin la raison l'a emporté sur la stupidité; le besoin de la masse sur l'égoïsme de quelques hommes à argent, qui ne pourront plus *ruser* à leur taux ordinaire. L'honnête citoyen qui se sacrifie, pour faire honneur à ses engagemens. Comme nous l'avions annoncé samedi dernier, le bill de la Banque des Citoyens a reçu la sanction du gouverneur, et aujourd'hui qu'il est promulgué d'une manière officielle, il a pleine force de loi malgré toutes les cabales, toutes les cajoleries et même les impuissantes menaces que l'on a osé faire au gouverneur........"

Le *Courrier*, comme on voit, dont l'orthodoxie n'a jamais été mise en question en fait de démocratie (lisez locofoïsme) n'était point opposé aux Banques ni au papier-monnaie; il n'était même pas opposé à la création d'une dette, puisque le capital de la banque, dont il saluait la création avec tant d'enthousiasme, devait être basé sur les bons de l'Etat.

En présence de ce fait, messieurs du *Courrier* oserez-vous maintenir votre assertion?

Mais ce n'est pas tout. On lit dans l'*Abeille* de la même date (1er février 1836), journal qui était alors locofoco pur sang et sous la direction de M. Jérôme Bayon:

[illegible]

VINGT MILLIONS [illegible] Banque des Améliorations [illegible]

[illegible]

... lemands, Irlandais ou Espagnols, Italiens ou Français car le bon sens est de toutes les nations, et chacun de ceux qui ont le beau privilège de se présenter aux *polls*, sait parfaitement que loin d'avoir des préjugés, le général DeBuys a le jugement trop sain et le cœur trop bien placé pour ne pas aimer et protéger tous ses concitoyens, quelles que soient, d'ailleurs, la langue qu'ils parlent et la religion qu'ils professent. Il n'a qu'un objet en vue, c'est le bien-être du pays et de ceux qui l'habitent."

... cumulé dans laquelle se trouve la législature d'ADOPTER LES TROIS BILLS dont nous venons de faire mention....

".....Le commerce serait réduit à bien peu de chose s'il n'était soutenu que par les fortunes individuelles; *il lui faut l'appui de certaines institutions publiques*, qui, en introduisant à un taux modéré des capitaux étrangers dans l'Etat, et sur lesquels d'immenses profits sont faits, accordent à chaque citoyen actif et stable un certain volume de crédit qui lui permette de réaliser des bénéfices qu'il lui serait impossible d'obtenir s'il ne faisait usage que de ses propres ressources. *Le système des banques est donc* À JUSTE TITRE, CONSIDÉRÉ COMME LA CAUSE PRINCIPALE DE L'ACCROISSEMENT *RAPIDE qui s'est manifesté dans* LE COMMERCE DES ETATS-UNIS, NEW-YORK ET LA NOUVELLE-ORLÉANS, par-dessus toutes les autres villes de l'UNION, LUI DOIVENT LEUR OPULENCE ACTUELLE."

Il nous semble donc que le *Courrier* se trouve battu avec ses propres armes. Dira-t-il encore "qu'il a toujours été opposé à la dette, et qu'il fut de tout temps l'ennemi des banques et du papier-monnaie?

Pauvre *Courrier!* mais aussi, qu'allait-il faire dans cette galère?

Les amis de MM. De Buys et Sparrow sont invités à assister à un grand *meeting* qui doit se tenir demain soir, dimanche, à sept heures, au No. 110, rue de Chartres, au café de Henry F. Wiese. Plusieurs orateurs seront entendus.

A une assemblée tenue au café du Théâtre d'Orléans, dans le 5me district de la municipalité No. 1, M. F. Buisson fut appelé au fauteuil. MM. A. Labourdette, Joachim Viosca et Pr. Devergès Jnr. furent nommés vice présidens et Paulin Blanq secrétaire.

Après des discours prononcés par MM. C. Roselius, Robert Preaux et le colonel Farrar, les résolutions suivantes furent soumises à l'assemblée et adoptées à l'unanimité:

Les électeurs du cinquième district de la Nouvelle-Orléans, réunis en assemblée publique, considérant qu'il est de la dignité des habitans de la Nouvelle-Orléans de choisir pour premier magistrat de l'Etat un homme identifié avec les intérêts de cette grande cité et qui puisse s'opposer aux mesures, qui, par un sentiment de jalousie inconcevable, pourraient être adoptées, à l'effet d'arrêter la marche prospère du grand entrepôt de l'Ouest;

Résolu, que les électeurs du cinquième district supporteront WILLIAM DE BUYS comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat et ED. SPARROW, pour la place de Lieutenant-Gouverneur.

Résolu, que les électeurs du cinquième district font appel à la raison des hommes de tous les partis, et au nom de leur propre intérêt, engagent tous les habitans de la Nouvelle-Orléans à voter lundi prochain pour WM. DE BUYS et ED. SPARROW.

Sur motion, l'assemblée a été ajournée.

Signé F. BUISSON, président
PAULIN BLANQ, secrétaire.

On nous prie de publier la communication suivante:

Une assemblée des nombreux amis du général De Buys et d'EDWARD SPARROW a eu lieu mercredi passé, dans la salle du Café situé à l'encoignure des rues Dumaine et Vieille Levée, et malgré le mauvais temps, la salle a été de bonne heure remplie.

Les personnes suivantes ont été appelées avec acclamation pour former le bureau qui a présidé à l'assemblée:

JOAQUIM VIOSCA, président
SALVADOR FERNANDEZ, } Vice-Présidents.
MANUEL BLASCO, }
PABLO GELPI, Secrétaire.

Le président après avoir fait connaître le but de cette assemblée, a terminé son allocution par l'expression la plus vive des sentiments patriotiques qui l'animaient et a exhorté ceux qui l'écoutaient à n'envisager que le bien-être du pays.

Après lui des orateurs populaires se sont levés pour démentir publiquement l'effronterie et la mauvaise foi de ceux qui emploient tous les moyens que leur suggère leur haine et leur hypocrisie pour jeter de la défaveur sur la popularité toujours croissante des nos candidats. De tous ces essais, que retera-t-il à ces hommes! la honte d'avoir cherché à en imposer à la crédulité publique.

M. E. Mazureau quoiqu'indisposé, a quitté son lit pour venir adresser quelques mots à ses vieux amis Castillans, dans une langue qui leur est chère, et a démontré avec ses talents connus tous les avantages que retireraient l'Etat et la ville sous l'administration de celui auquel nous désirons la confier.

M. Robert Preaux toujours ennemi de l'injustice, a repoussé victorieusement les imputations jetées à son noble ami, et après avoir passé en revue sa vie passée et fait ressortir ses nobles qualités et les vertus publiques et privées aux quelles servent de base un caractère chevaleresque, il termine son discours en donnant le passé pour garant de l'avenir. Henry Ogden, l'orateur favori de la jeunesse Louisianaise, monte ensuite à la tribune et d'une voix pleine et forte qu'anime l'amour de son pays, fait un appel énergique à ses concitoyens et leur fait partager l'émotion de ses sentimens. D'autres orateurs excités par l'enthousiasme de la cause, prennent la parole, et l'assemblée a prolongé sa séance très avant dans la nuit. Des citoyens de toutes les origines sont venus en foule, fiers de se présenter comme les amis de Wm. De Buys et témoignaient par leur présence combien ils avaient fait peu de cas des injures qu'on avait tant prodiguées à celui dans lequel ils avaient depuis longtemps placé leurs affections. Comme on le voit, on ne peut pas toujours tromper impunément le peuple, la vérité doit toujours se faire jour, et les journaux Johnsonistes doivent être convaincus aujourd'hui que leur ruse ne réussira pas et qu'ils vont échouer dans le seul et dernier plan d'attaque qu'avaient enfanté leurs talens réunis. Avant l'ajournement M. Blasco appelé par ses compatriotes, leur a recommandé après peu de paroles, de conserver le souvenir de reconnaissance qu'ils devaient tous au Général De Buys pour des services signalés, et que le 19 janvier était le jour qu'ils devaient acquitter cette dette.

Espérons donc que les fils de l'antique Ibérie feront tous leurs efforts pour porter à la première magistrature de cet Etat le plus digne représentant de la chevalerie de leur nouvelle patrie. Après les démonstrations les plus sincères, la foule enthousiaste s'est dispersée aux cris répétés de vive le général De Buys.

Les personnes dont les noms suivent ont été nommées du comité de vigilance pour le 3me district:

| | |
|---|---|
| Alejandro Ramos y Sanchez, | Joaquim Gomez, |
| Jose Lanata, | Sagrera, |
| Jose Quintana, | Salvador Fernandez, |
| Manuel Morenati, | Manuel Blasco, |
| Vizd, | Jose Fernandez, |
| Virente Galloso, | A. Lanata, |
| Ramon Gomez, | P. O. Peyroux, |
| H. Gilly, | John Scarlett, |
| John Bellow, | Auguste Brusle, |
| Willman, | Armand Dejean, |
| John Frost, | Deloche, |
| Marcelin, | Valsin Dejean, |
| G. A. Guntz, | Dr. Albuzzi, |
| Robert Kerr, | A. Bieffel, |
| Charles Kerr, | G. F. Weisse, |
| N. Vignié, | Didier Dreux, |
| C. Vignié, | Chs Oger, |
| C. Patterson, | B. O. Vignaud, |
| J. Lamothe, | H. Dufilho, |
| J. Creon, | F. Meendoza, |
| B. Nora, | Castillano, |

MM. les Editeurs de l'*Abeille*:

Nous voyons avec un grand plaisir que le vent souffle du bon côté pour notre ancien coroner M. Cruzat. Ses amis ne l'ont pas oublié et sont bien décidés à lui donner encore leurs votes désintéressés; que pas un d'eux n'y manque lundi et aucun candidat ne pourra se fonder sur une meilleure chance que lui.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

AUX BONS CITOYENS!!!

Lundi prochain, vous êtes appelés à voter pour un shérif de la paroisse d'Orléans! Vous savez tous, de quelle haute responsabilité est cet important emploi et quelle intelligente exactitude il réclame. Plusieurs candidats se présentent à vos suffrages; mais parmi eux, en est-il un seul qui en soit plus digne que M. DONATIEN AUGUSTIN, shérif actuel de la paroisse d'Orléans? Dans ses difficiles fonctions, il a constamment su se concilier une estime et une approbation universelles. Et ce n'est pas le seul titre d'officier intègre et intelligent que nous réclamons en sa faveur, il en possède d'autres tout aussi puissans, celui, surtout, de citoyen zélé dont le cœur et le bras n'ont jamais fait, depuis son enfance, défaut au pays. Le 8 JANVIER 1846, la Légion de la Louisiane lui a donné une preuve éclatante de sa haute estime en le proclamant son brigadier général! Nous, nous sommes tous appelés à reconnaître à notre tour, par notre suffrage, l'estime que nous ont inspirés ses nombreux services. Concitoyens, et légionnaires, à LUNDI, que votre vote réponde à notre légitime appel, et la Louisiane comptera un acte de justice de plus.

8 JANVIER 1815.

On lit dans la *Gazette* de Bâton-Rouge:

"Il s'est naturellement trouvé à la Louisiane un homme, né dans le pays, qui après avoir exercé, tant à son honneur qu'à la satisfaction du public, les importantes fonctions qui lui ont successivement été confiées, a été, à l'unanimité, choisi pour le poste de gouverneur, par une convention composée de ses compatriotes et d'étrangers naturalisés. Les titres qu'il s'est créés à la Magistrature Suprême, ne sauraient donc être sérieusement combattus, puisque c'est le peuple et la Législature de l'Etat qui lui ont tour à tour offert des témoignages de leur estime et de leur confiance. En effet, à peine avait-il été honoré des suffrages du peuple pour faire partie de l'assemblée où se discutent les intérêts du peuple, qu'il fut désigné par ses collègues pour remplir les nombreux devoirs d'Orateur. Le peuple et ses mandataires se sont par conséquent entendus alors pour se donner mutuellement raison en sa faveur. Plus tard, l'honorable Louisianais dont il s'agit a été nommé par l'Exécutif des Etats-Unis, directeur des postes à la Nouvelle-Orléans, et certes sa gestion a été on ne peut plus intelligente. Il n'y a qu'une seule voix à cet égard. Une circonstance s'est enfin présentée où il était question d'élire un Trésorier de l'Etat (place ci-devant occupée par un citoyen aussi pur que recommandable.) Eh! bien, sur qui sont, dans le temps, tombés tous les suffrages!—Sur un citoyen tout aussi pur, tout aussi recommandable, sur le citoyen dont nous parlons, sur le général WILLIAM DE BUYS! C'est que l'on connaissait son talent et son intégrité; c'est qu'on savait qu'il saurait porter, sans l'alléger à son bénéfice, le précieux fardeau dont on croyait devoir le charger.

"A ce propos il est bon de relever une erreur qui s'est propagée parmi quelques votans: "Pourquoi", disent-ils, "le général De Buys ne donne-t-il pas sa démission, à l'exemple de son compétiteur?"—Il ne la donne pas, Messieurs, parce qu'il ne peut rendre ses comptes qu'au corps qui l'a élu Trésorier, et que ce corps n'étant ni réuni, ni organisé, il n'y a personne qui ait autorité pour vérifier sa caisse, contrôler ses livres, et lui donner un *quitus* constitutionnel. Or, cela n'aura pas à beaucoup près, la portée [illegible] district, qui peut résigner quand il [illegible] duquel le gouverneur [illegible] toutes les fois que [illegible] sion.

[illegible] qui a précédemment [illegible]

M. Allen propose de fixer la discussion de cette résolution au 12 courant, et il présente en outre une résolution qui enjoint au secrétaire d'Etat de fournir au comité les globes, les cartes et les livres dont il pourra avoir besoin. Adopté.

Le Sénat s'ajourne au 12.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Après quelque débat de peu d'importance, M. McKay, du comité des voies et moyens, rapporte le bill de fortification pour 1846—47;—le bill d'allocation indienne pour 1846—7;—Le bill de l'armée;—le bill des dépenses civiles et diplomatiques;—Le bill des crédits de la marine; et tous les autres bills fiscaux pour l'année 1846—1847.

On rapporte également le bill sur la route de Cumberland qui alloue des fonds pour la continuation de cette route à travers l'Ohio, l'Indiana et l'Illinois; en outre un grand nombre de bills d'intérêt spécial.

La discussion sur l'Orégon reprend. M. Bobb de la Géorgie combat les opinions de M. Calhoun. Il croit que notre titre sur tout l'Orégon est bon et valable; il prétend que c'est là une question nationale par excellence; que les négociations sont arrivées à une crise; que ne pas donner la notice, ce serait ne pas suivre la recommandation du Président; ce serait par le fait mettre le Congrès en opposition avec l'Exécutif; ce qui serait de l'effet le plus désastreux pour nos droits.

M. Cobb se prononce donc pour que l'on donne immédiatement avis de la cessation d'occupation conjointe, sans s'inquiéter des conséquences. Il ne croit pas qu'une guerre avec l'Angleterre puisse nous faire perdre une partie de l'Orégon. Il ne resterait pas un Anglais sur notre sol, si nous venions à entrer en lutte contre la Grande-Bretagne. Elle ne sortirait point saine et sauve d'une guerre où il s'agirait de notre territoire. Nous pourrons souffrir de la guerre; mais nous ne ferons jamais la paix tant que le pavillon anglais flottera sur un point de sol consacré à la liberté américaine. M. Cobb est pour la maxime: "Fais ce que doit, advienne que pourra." Il veut donc qu'on soutienne l'Exécutif en donnant une bonne fois l'avis de cessation d'occupation conjointe.

M. McClernand fait un discours dans lequel il insiste sur la valeur et l'importance du territoire de l'Orégon, et sur la nécessité de s'en assurer la possession immédiate.

La Chambre s'ajourne.

OHIO.—Le 5 courant, à Wheeling, il y avait cinq pieds et demi d'eau dans la rivière. A Pittsburg, le 6, il y en avait six; et l'eau baissait peu à peu.

FLORIDE.—Un nègre, nommé Yeoman, a été dernièrement arrêté dans le comté de Baker; on le transporte dans celui de Jefferson; là une masse de citoyens s'emparèrent de lui et, après un jugement préliminaire, le pendirent. Yeoman a avoué qu'il faisait partie d'une bande de voleurs et de meurtriers qui, pendant la guerre de Floride, se livraient à leurs opérations sous le déguisement d'indiens. Les juges de Lynch auront eux-mêmes à répondre à la justice.

MARINE.—On lit dans la correspondance que reçoit de Washington, l'*Enquirer* de Richmond: "Le Secrétaire de la marine a déclaré, m'assure-t-on, qu'il entendait ne pas se laisser guider par le droit d'ancienneté dans le choix des officiers; que si l'officier que son rang d'ancienneté appelle à une promotion, ne lui offre pas plus de garanties de capacité que ses collègues plus jeunes, il cherchera parmi eux le plus digne. Ainsi tous les officiers maritimes qui recevront un avancement, seront ceux que le Secrétaire regardera comme les plus dignes. C'est une innovation qui peut être bonne, mais qui a bien aussi ses dangers.

PENNSYLVANIE.—La Législature de cet Etat s'est réunie le 6 courant, à Harrisburg, Del. L. Sherwood, locofoco, a été choisi pour président du Sénat; et M. F. Patterson d'Armstrong, orateur de la Chambre. Le message du gouverneur Shank est un excellent document qui présente un tableau fort satisfaisant de la situation de la Pennsylvanie. Le fait le plus important qu'il constate, c'est que cet Etat pourra, pour peu que la Législature le veuille, payer à l'avenir l'intérêt de sa dette. Le dividende de février est actuellement entre les mains du Trésorier. La dette totale de la Pennsylvanie s'élève encore à $40,986,393 22. Le montant des recettes au 1er décembre, avait été de $3,671,914 22; et les déboursés à $3,289,928 13; ce qui laissait une balance de $384,996 09 au Trésor. Les recettes pour l'année prochaine étaient évaluées à $3,608,986 09, et les dépenses à $3,513,996 09, ce qui laisserait un surplus d'environ $95,000. Le gouverneur recommande l'adoption des mesures qui amèneront une légère augmentation de revenu et qui donneront ainsi des moyens assurés de faire face aux intérêts de la dette. Il se prononce aussi en faveur d'un Tarif protecteur.

NEW-YORK.—La Législature de cet Etat s'est réunie le 6 courant, à Albany; Wm. C. Crain, de Herkimer, a été élu orateur de la Chambre. Le message du gouverneur White est un document d'une longueur effrayante même pour un éditeur. Nous n'avons ni le temps ni la place nécessaire pour en donner l'analyse.

KENTUCKY.—Le message que le gouverneur Owsley a adressé à l'assemblée du Kentucky, est bref, mais plein de choses; il s'occupe uniquement des affaires de l'Etat. La situation financière du Kentucky est prospère. Sa dette ne s'élève qu'à $4,409,456 dont plus d'un quart peut être liquidé sur le champ. Les intérêts ont toujours été payés avec une grande ponctualité.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 8 courant:

NOUVELLES D'HAÏTI.—Nos correspondances de Port-au-Prince, 8 décembre, tardivement reçues, par le *Silas Wright*, nous annoncent que les difficultés suscitées par l'expulsion violente de M. Dubrac, agent consulaire de France au Cap Haïtien, étaient en voie d'arrangement. Le commandant de l'escadre française, présente dans ces parages, ayant énergiquement exigé une prompte réparation du tort fait à M Dubrac, le président Pierrot s'est montré disposé à entendre raison. Il a admis, en principe, la justesse de l'indemnité réclamée par l'agent français, seulement il a contesté le chiffre de 16,000 piastres. Pour régler ce différend, il a demandé une entrevue au consul-général de France, et l'on espérait que les deux parties se mettraient d'accord dans cette entrevue.

AU PUBLIC.

Ayant appris que le bruit a couru que j'ai renoncé à la candidature au poste de Shérif pour l'élection prochaine, je saisis cette occasion de déclarer de la manière la plus positive qu'il n'en est rien, et que je suis toujours candidat pour le dit office, et je serai reconnaissant à mes amis et à mes concitoyens des votes qu'ils voudront bien m'accorder.

J. P. FRERET.


NLLE-ORLÉANS, 15 janvier 1846.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs:—Ayant vu dans votre journal l'avis du MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE DALLEY, je craindrais manquer au public si je ne rendais témoignage en faveur de ce remède précieux. J'ai été pendant plusieurs années victime des plus affreuses souffrances pour avoir eu les pieds gelés et perclus des douleurs étaient insupportables. En décembre dernier je me procurai une boîte de cet onguent et en 6a moins [illegible] mes souffrances disparurent immédiatement. J'en ai également fait usage avec le même succès pour des éruptions cutanées. J'ai aussi été témoin de ses effets merveilleux dans le cas de brûlure, &c. Toutes les familles, les individus et particulièrement les marins devraient toujours en avoir une boîte.

C. J. HIORTH.
Contre-maître de la barque Epervier.

N. B. Faites attention de vous procurer le véritable Dalley au 151, rue Chartres.

Remède de Green, contre la fièvre et les frissons. Un assortiment de ce remède vient d'être reçu par A. B. Rumsey, au No 30, Poydras, qui le vend depuis plusieurs années, et qui n'hésite pas à dire que ce remède a obtenu un succès universel, et qu'il est en tout digne de la confiance du public.

Teinture de Naples pour les cheveux—50 cents, vendue au même endroit.

AVIS—Le CLINTON, portant la malle des E. U. au Bayou Sara, Port Adams, la côte et les ports intermédiaires, partira aujourd'hui, à 10 heures A. M.
17 janv W. H. AVERY.

AVIS—Le BRILLIANT, portant la malle des E. U. au Bayou Sara, Tunica, la Côte et les ports intermédiaires arrivera aujourd'hui et partira dimanche 18 courant, à 10 heures A. M. W. H. AVERY.

N. B. Un commis sera sur la Levée pour recevoir les marchandises au bas de la rue Bienville. 17 janv

AVIS.—Le navire NASHVILLE, venant du Havre, est maintenant en déchargement vis-à-vis les magasins Rouges, 3me municipalité. Les consignataires sont priés de vouloir bien retirer leurs permis de la douane, dans les 5 jours, autrement elles seront envoyées dans les magasins de la douane. PIERRE POUTZ.
13 janv 93, Douane


Décédée hier, 16 du courant, à sa résidence rue des Grands-Hommes, entre celles Marigny et Mandeville, troisième Municipalité, madame veuve MASSON DE BETIGNAC, née *Dodon*, native de St.-Domingue, âgée de 90 ans. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui à dix heures du matin. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa petite fille, Mme George Y. Bright, sont priés d'assister (sans autre invitation) aux funérailles, qui partiront de la Chapelle Obituaire, encoignure des rues Conti et Remparts.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No. 3, le 12 janvier courant, avis est par le présent donné que si, d'ici au samedi 21 février 1846, les esclaves ci-après désignés, détenus dans la geôle de police de la dite Municipalité, n'étaient pas réclamés, ils seront le dit jour, à midi, à la Bourse St. Louis, vendus à l'encan pour du comptant, par Mr. F. M. Crozat, encanteur, conformément à un acte intitulé: "Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geôles des municipalités de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 10 mars 1845, savoir:

SUZANNE, négresse âgée de 30 à 40 ans, se disant appartenir à M. Joseph Cox, de l'Alabama.

SHEDERICK, alias TOM, âgé de 30 à 40 ans, se disant appartenir à Mr. R. C. Walker, demeurant entre le Port Hudson et Clinton, Mississipi.

Les actes de vente seront passés par M. Joseph Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1846.
17 jan E. MONTEGUT, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,
Le 16 janvier 1846.

Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $5 25 cents par baril, conformément au tarif les boulangers donneront 36 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 19 du courant.

Les pains de seconde qualité ou de 2 pour 10 cents devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire, 45 onces. E. MONTEGUT,
17 janv Maire.

SÉNAT.—M. Calhoun est remplacé au comité de finances par M. Speight.

## CONGRÈS.

*Séance du 7 janvier 1846.*

On reprend ensuite la discussion du bill pour l'organisation d'un régiment de carabiniers à cheval. M. Benton soutient le bill; la légère augmentation de force militaire qu'il stipule, est nécessitée par l'extension journalière des établissemens dans l'Ouest. C'est une mesure importante pour la paix et qui n'a rien à faire avec les rumeurs de guerre. Le bill est envoyé à l'enrégistrement pour une troisième lecture.

Le bill pour établir des routes de postes au Texas est renvoyé au comité afin de subir quelques amendemens.—Le bill pour régler le prix des impressions publiques et enregistré: puis le Sénat se forme en séance exécutive.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Après quelque discussion préliminaire sur la motion d'imprimer des cartes géographiques du territoire de l'Orégon, M. Rhett se lève et se lance dans une longue attaque contre M. Adams, qui, selon lui, se serait opposé à la dernière guerre contre l'Angleterre: il apporte en preuve des lettres où M. Adams déplore la situation où se trouvait alors le pays, qui n'était nullement préparé aux hostilités. M. Adams répond à M. Rhett avec de longs développemens: il prouve d'abord que les pièces présentées par son adversaire ne soutiennent en aucune façon l'accusation; puis à son tour il prend à parti M. Rhett et le traite de manière à lui ôter toute envie de recommencer.

M. Hamlin, du comité d'élections, fait un rapport dans lequel il déclare que M. Cabell de la Floride, n'a pas le droit de siéger à la chambre, et que ce droit appartient à M. Brokenbrough. Un contre-rapport arrivé à une conclusion précisément opposée.

La chambre se forme alors en comité général et reprend la discussion sur l'Orégon. M. Yancey de l'Alabama, se prononce contre la guerre en ce moment, et par conséquent contre l'avis de cessation d'occupation conjointe qui, selon lui, serait une rupture. Il n'en maintient pas moins le droit de l'Union à tout le territoire, et pense qu'un délai nous l'assurera mieux que toute autre mesure.

M. Caleb B. Smith de l'Indiana, fait un habile et éloquent discours où il exprime l'opinion qu'on ne doit pas donner actuellement l'avis de cessation d'occupation et qu'il faut laisser le droit de la faire à la discrétion de l'exécutif. Il faut attendre pour que l'on mette le pays en état de défense, afin d'être préparé à toute éventualité.

La chambre s'ajourne.

*Séance du 8 janvier.*

SÉNAT.—La résolution autorisant la société du monument national de Washington à élever une statue au Père de la Patrie sur un terrain public de la ville qui porte son nom, est renvoyée au comité chargé des affaires du district de Colombie.

Le bill pour lever un régiment de carabiniers à cheval, et celui qui règle les impressions du congrès, sont adoptés.

M. Allen, au nom du comité des affaires étrangères, rapporte la résolution suivante:

"Résolu par le Sénat et la Chambre &c. Qu'en vertu de l'article 2 de la Convention du 6 août 1827 entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, relativement au territoire situé à l'ouest des Montagnes Rocheuses [illegible] Unis est par le présent autorisé et chargé de donner ladite notice, à l'expiration de la Convention, [illegible] notifier la dite [illegible]."

AVIS IMPORTANT.
INSTRUCTIONS AUX VOTANS

Quoique la nouvelle constitution ait divisé la ville en districts législatifs, tous les votans devront néanmoins voter dans le district municipal dans lequel ils résident vû que des Polls séparés seront ouverts dans le même district.

Tous les districts voteront pour Gouverneur, Lieutenant Gouverneur, les Sénateurs, le Shérif et le Coroner; le seul changement qui existe est pour la nomination des Représentans; en conséquence les votans devront s'assurer du district représentatif dans lequel ils résident et quels sont les candidats whigs pour leur district, et afin de prévenir toute erreur à ce sujet, nous donnons ci-dessous une description des districts représentatifs, les noms des candidats whigs pour la Chambre des Représentants et les lieux où les polls seront ouverts dans chaque district.

SECONDE MUNICIPALITÉ.

PREMIER DISTRICT.

Le premier district s'étendra de la ligne de la paroisse Jefferson au milieu des rues Benjamin, Estelle et Thalie.

CANDIDATS WHIGS.
J. Wightman Smith, Daniel Byrne.

SECOND DISTRICT.

Le second district s'étendra des dernières limites mentionnées au milieu de la rue Julie jusqu'au canal de la Nouvelle Orléans, de là suivant ledit canal jusqu'au lac.

CANDIDATS WHIGS.
J. B. Walton, Henry Lathrop.

TROISIEME DISTRICT.

Le troisième district comprendra le restant de la seconde municipalité.

CANDIDATS WHIGS:
Theo. G. Hunt, | A. C. Bullitt | R. M. Graham

PREMIERE MUNICIPALITÉ.

QUATRIEME DISTRICT.

Le quatrième district s'étendra du milieu de la rue du Canal au milieu de la rue St. Louis, jusqu'au chemin de la Métairie; de là, en suivant ce chemin, il s'étendra jusqu'au canal de la Nouvelle-Orléans

CANDIDATS WHIGS
Théo. Zacharie, | P. W. Farrar | Henry D. Ogden.

CINQUIEME DISTRICT.

Le cinquième district s'étendra des dernières limites mentionnées au milieu de la rue St. Philippe; de là, suivant ladite rue jusqu'au bayou Saint-Jean; de là, suivant le milieu dudit bayou jusqu'au chemin de la Metairie; de là, suivant ledit chemin jusqu'à la rue Saint Louis.

CANDIDATS WHIGS:
Jules Benit, Nicolas Gurlie, Victor Burthe

SIXIEME DISTRICT.

Le sixième district comprendra le restant de la première municipalité.

CANDIDATS WHIGS:
Armand Pilié, John Watkins.

TROISIÈME MUNICIPALITÉ

SEPTIEME DISTRICT.

Le septième district s'étendra du milieu de la rue de l'Esplanade au milieu de la rue des Champs-Elysées

CANDIDATS WHIGS:
B. Beauregard, Jules Cassard.

HUITIEME DISTRICT.

Le huitième district s'étendra du milieu de la rue des Champs-Elysées au milieu de la rue d'Enghien et de l'Avenue Lafayette.

CANDIDAT WHIG—Octave LeBlanc

NEUVIEME DISTRICT.

Le neuvième district s'étendra du milieu de la rue d'Enghien et de l'Avenue de Lafayette aux limites inférieures de la paroisse

CANDIDAT WHIG—W. C. C. Claiborne

Lieux où l'on vote dans chaque district

PREMIERE MUNICIPALITÉ.

Premier district—A l'hotel de la rue Conti, ci-devant Richardson.

Second district—Au café encoignure des rues Chartres et St Pierre.

Troisième district—Au café en face du Théâtre d'Orléans, rue d'Orléans

Quatrième district—A la case à pompe rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon.

Cinquième district—A la case à Pompe rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.

SECONDE MUNICIPALITÉ.

Premier district—Au Louisiana Hose-house, encoignure des rues Carondelet et Perdido.

Second district—Au Protection Hose et Engine House No. 5, rue Girod.

Troisième district—Chez Philip Ramer, encoignure des rues Annonciation et La Course.

Quatrième district—Au Café de Meyer, encoignure des rues Julie et Cirque.

TROISIEME MUNICIPALITÉ.

Premier district—Au café à l'encoignure des rues de la Levée et des Champs-Elysées.

Second district—Au Franklin House, encoignure des rues Victoire et Champs-Elysées.

Troisième district—Au Freeport Hotel, près de la Presse à Coton d'en bas.

Quatrième district—Au corps-de-garde sur la propriété de M. Holland, sur le chemin du Bayou

### Chronique Locale.

COUR DU RECORDER GENOIS—Eugène Frère, dit Natchez Jim, accusé d'avoir volé une boîte de souliers, et John Shepherd, accusé d'avoir mis trop librement la main dans la poche d'autrui, ont été envoyés en Cour Criminelle.

Wm. Baker, Francis Coshman et Denis Regan, sont envoyés à la maison de travail pour 30 jours

Gaspard Oatman, h. c. l. a été arrêté hier par l'officier Trescases, accusé d'avoir sciemment recelé des objets volés. On a trouvé chez lui, rue Conti, entre Bourgogne et Remparts, 136 paires de souliers et une caisse chandelles

M. GEORGE EUSTIS, de la Louisiane, a été admis au barreau de la Cour Suprême à Washington, le 5 courant.

MEXIQUE.—La goëlette *Argus*, arrivée hier soir de Tampico, d'où elle est partie le 5 de ce mois, confirme la nouvelle de la marche du général Parédes sur la capitale, dans l'intention de renverser le gouvernement actuel et de faire déclarer la guerre contre le Texas. Le peuple était en émoi, et déjà les villes de Tampico, San Luis, Vera-Cruz et Jalapa, s'étaient déclarées en faveur des projets de Parédes. Le capitaine de l'*Argus* dit qu'il y avait deux mille hommes de troupes à Tampico prêts à marcher contre le gouvernement.

La goëlette *Sarah-Ann*, destinée pour Philadelphie, en passant la barre de Tampico s'est perdue. Elle avait un chargement de cuirs et $6,000 en espèces, on n'a pu en retirer que $2,000, qui ont été confisquées comme ayant été frauduleusement embarquées.

Il n'y avait aucun navire américain à Tampico. Un navire à vapeur anglais avait débarqué beaucoup de vif-argent, et était reparti le 28 avec de fortes sommes.

L'*Argus* n'a apporté que $10,300.

TEXAS.—Le navire à vapeur *New-York*, capitaine Philips, arrivé dans notre port jeudi soir, venant de Galveston, nous a apporté des nouvelles jusqu'au 10 courant. Elles n'ont pas grande importance. La majorité du général Henderson pour le poste de gouverneur sera très forte; on ne sait encore qui sera lieutenant gouverneur.

## COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.
VENDREDI SOIR, 16 janvier 1846.

COTON—Arrivé depuis le 13 courant, 9,193 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool 4,328 balles; Havane 643; New-York 350; Boston 2,894, ensemble 8,224 balles; ce qui occasionne un accroissement dans le stock de 969 balles, laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés ce jour, un stock de 191,371 balles.

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| 1845 Septembre 1er. Stock en mains.... | | 7,386 |
| Reçu cette semaine.......... | 9,193 | |
| Arrivé antérieurement.......... | 433,303 | |
| | | 442,496 |
| | | 449,882 |
| Expédié cette semaine.......... | 8,224 | |
| Expédié antérieurement.......... | 250,447 | |
| | | 258,671 |
| Stock en mains, ce soir 16 janvier, | | 191,371 |

Dans notre dernier rapport, nous avons mentionné que les transactions en coton étaient importantes, et les prix bien soutenus. L'aspect du marché a bien changé depuis, les acheteurs se décident avec beaucoup de peine, à entrer en opération. Les ventes de ces trois derniers jours s'élèvent à 4,000 balles seulement, dont 2,000 balles mercredi, 700 hier, et 1,300 aujourd'hui. Les prix des basses qualités sont un peu plus aisés, tandis que ceux des qualités supérieures se maintiennent. On attend des nouvelles plus fraîches d'Europe, avec beaucoup d'anxiété.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 20,000 balles, celles de ces trois derniers jours y figurent pour 4,000, qui notons détaillons comme suit: 91 @ 6¾; 34 @ 6 13/16; 100 @ 6¾; 987 @ 7⅛; 100 @ 7; 87 @ 6½; 39 @ 6¼, 41 @ 7⅜; 111 @ —; 23 @ 7¼; 867 @ 7½; 50 @ 6¼; 300 @ —; 217 @ 6⅞; 74 @ 7¼ et 103 @ 6¾ cents par livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

| | |
|---|---|
| ORDINARY TO GOOD ORDINARY.......... | 6 @ 6¼ |
| MIDDLING.......... | 6½ @ 6¾ |
| MIDDLING FAIR.......... | 7 @ 7¼ |
| FAIR.......... | 7⅜ @ 7¾ |
| GOOD FAIR.......... | 8¼ @ 8½ |
| GOOD AND FINE.......... | 9 @ 0 |

TABAC—Le marché a été parfaitement calme depuis notre dernier rapport, nous n'avons appris aucune vente. Nos cotes en conséquence ne sont que nominales. Inférieur, 2 a 2½, ordinaire, 2¾ @ 3¼ cents; fair, 3¾ @ 4¼ c, beau 4 @ 4¾ c; choix 5 @ 5½ cents par livre.

Arrivé depuis le 13 du courant, 14 boucauts, expédié point.

ETAT DU TABAC.

| | | |
|---|---|---|
| 1845 Septembre 1er Stock en main...... | | 7,672 |
| Arrivé cette semaine.......... | 148 | |
| Arrivé antérieurement.......... | 7,896 | |
| | | 8,044 |
| | | 15,716 |
| Expédié cette semaine.......... | — | |
| Expédié antérieurement.......... | 12,399 | |
| | | 12,399 |
| Stock en mains, ce soir 16 janvier.. | | 3,317 |

SUCRE—La demande a été modérée, les prix sont restés les mêmes. Les ventes s'élèvent à environ 1000 boucauts; les cours du marché sont 4½ @ 6¾ par livre, suivant la qualité. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

MELASSE—Il y a eu demande très active pour cet article, les ventes se sont constamment tenues à la hauteur des arrivages, ce qui a autorisé les détenteurs à obtenir les prix les plus élevés. La plupart des ventes ont été sur le pied de 21½c par gallon. Nous avons eu connaissance de quelques transactions sur habitation à 17 par gallon, et d'un petit lot à 18½.

FARINE—Le marché est très tranquille. Depuis que nous avons appris que les rivières des hauts deviennent navigables, les prix tendent à baisser. Mercredi, il y a eu quelques ventes à $5 37½ et $5 50 par baril, mais aujourd'hui les détenteurs ne pourraient obtenir ces prix. Nous cotons la farine de St. Louis $5 50 @ $5 75 le baril.

PROVISIONS.—Le marché reste inactif, les prix n'ont éprouvé aucune variation sensible, depuis notre dernier rapport. Les détenteurs paraissent très empressés à réaliser, car l'ouverture de la navigation doit augmenter fortement notre stock. Porc Mess $15; Prime, rare à $14. Bœuf—Rien ne se fait, pièces en barils, de $10 @ $10 25; en demi-barils de $5 25 @ $5 50; Prime, de $7 50 @ $8 le baril. Graisse—Quelques ventes de petits lots se sont faites de 7 @ 8¼c la livre pour qualités extrêmes. Bacon—Très actif, plats côtes, de 7¾ @ 8c; épaules, 7c; jambons, de 7¼ [illegible] et au sucre, de 8 @ 10 c. la livre. Beurre, en bonne demande, de 12 @ 15c la livre, selon la qualité. Fromage—Le stock a beaucoup augmenté, les prix ont fléchi jusqu'à 8½c la livre.

WHISKEY—Le marché est très inactif; le rectifié se cote de 23 @ 24c le gallon.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Il ne se fait rien dans ces articles qu'en détail.

CHANGE—Point de changement depuis notre dernier rapport. Nous cotons: Sterling 7 @ 7¾ pour cent de prime; francs 5 22½ @ 5 25. New York à 60 jours 2¾ @ 2⅛ pr. ct. d'escompte; chèques ¾ @ 1 pour ct. d'escompte.

FRETS—Nous n'avons aucun changement à signaler, nous nous referons à ce qui suit.

FRETS.

| | | |
|---|---|---|
| Coton | Pour Liverpool | 13/32 @ 7/16d la livre. |
| do | Pour Havre | 1¼c......la livre. |
| do | Pour New-York | $1 75 @ $2 — p. bal. |
| do | Pour Boston | 5c. par livre. |
| Tabac | Pour Cowes, &c. | Point d'embarquement. |
| do | Pour Londres, direct | Point d'embarquement. |
| do | Pour Havre et Brême | Pas de navires. |
| do | Pour Liverpool | 40c. parb. |
| do | Pour Havre | $10 — @ — — le bct. |
| do | Pour New-York | $4 50 @ — — le bct. |
| do | Pour Boston | $5 — @ — — le bct. |
| do | Pour Philadelphie | $5 — @ $5 50 le bct. |
| Sucre et Melasse—Ports du Nord. | | |
| do | De la côte | $4 50 @ $5 — par bct. |
| do | De la ville | $3 50 @ $3 75 par bct. |
| Bacon | Pour New-York | Point d'embarquement. |
| do | Pour Boston | Point d'embarquement. |
| Porc | Pour New-York | Point d'embarquement. |
| do | Pour Boston | Point d'embarquement. |
| Farine | Pour New-York | 55 c. ........par baril |
| do | Pour Boston | $0 @ 00c... par baril |
| Plomb | Pour New-York | $3 — @ — do |
| do | Pour Boston | $3 — @ — do |
| Chanvre | Pour New-York | $7 50 @ $7 75 la t. |
| do | Pour Boston | $8 — @ — la t. |

DATES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| New-York | janv 8 | Liverpool | déc 4 |
| Washington | janv 9 | Havre | nov 29 |
| Charleston | janv 11 | Mexique | jan 5 |
| Texas | janv 11 | Havane | jan 1 |

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| DE LIVERPOOL. | | D'AMÉRIQUE |
| Hibernia, Ryrie | 4 janv | 1 fév |

## LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

| | |
|---|---|
| Navire Deucalion, Allen, Boston, | L H Gale |
| Navire England, Everard, Liverpool, | J P Lovell |
| Navire Vicksburg, Bragg, New York, | A Cohen |
| Barque Cuba, Conway, Philadelphie, | A Kearny & co |
| Barque Almira, Keazer, Havane, | C Danks & co |
| Barque Damariscotta, Howes, Londres, | J P Whitney & co |
| Brick Chas Gray, Oxbridge, baie de Montego, | J W Zacharie & co |
| Brick Geo W Gifford, Conery, Alexandria, | G W Hynson |
| Goel Elizabeth Miner, Pensacole, | J Hurley & co |
| Goel Baltimore, Leary, New York, | A Kearny & co |

ARRIVÉS.

Navire à vapeur New York, Phillips, de Galveston.
Navire Lady Arabella, Simpson, de Rio Janeiro.
Navire Triton, Smith, de Greenock.
Navire Agnes, Boone, de Brême.
Barque Virginia, Jackson, de Gottenburg.
Barque Floyd, Jewett, de New York.
Barque Condor, Pepper, de Brême.
Barque Frances Bush, Coffin, de Falmouth, Jam.
Brick Confidence, Haley, de Newport, R I.
Brick Sarah Bentley, Kaysman, de Honduras.
Brick Francis P Flagg, ———, de Kingston, Jam.
Goel à vapeur Jas Cage, Lawless, des Attakapas.
Goel Eliza Brown, Brown, de Thomaston.
Goel à vapeur Florida, Clift, d'Apalachicola.
Goel Mary Marshall, Johnson, de Mobile.
Goel Tigress, Thompson, de Springfield.
Goel Waterman, Coates, de Matamoros.
Goel Yucateco, Prats, de Campêche.
Goel New York, Sawyer, de Savannah.
Goel Aurora, Busch, de Port Lavaca.
Goel Argus, Brown, de Tampico.
Goel Lois, Perry, de Pensacola.
Goel Home, Delano, de St Marks.
Steamer Rainbow, Bellecll, de Bayou Sara.
Jas L Day, Reynolds, de Mobile.
Creole, Hairs, de Mobile.
New Brazil, Cable, de Harrisonburg.
Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
F M Streck, Wilson, de Donaldsonville.
Helen, Martin, de la Pointe-à-la-Hache.
Fame, Northrop, de la Pointe-à-la-Hache.
Diane, Robinet, de la côte.
Clinton, Baird, de Bayou Sara.
Bois d'Arc, Gordon, des Opelousas.
Tao Queen, Bowen, de Zanesville, Ohio.
Grace Darling, Dustin, de Louisville.
Jas Dick, Rolenydar, de Nashville.
Milwaukie, Clark, de Cincinnati.
North America, Caldwell, de Cincinnati.
Ambassador, Crumps, de Vicksburg.

EN RIVIERE.

Navire Howard, ———, de Rio Janeiro.
Une barque et un brick, noms inconnus.
Brick Ohio, ———, de la Martinique, et le goel Fort.


CONDUIT aux épaves de la deuxième municipalité, encoignure des rues Robin et Annonciation, un cheval alezan, d'environ 15 mains de hauteur, le pied droit blanc, la figure rasée, quelques taches blanches sur la queue et non ferré.

Le propriétaire dudit cheval est requis de le réclamer aux épaves avant samedi 31 courant, faute de quoi il sera vendu ce jour-là par L. E. Charbonnet, encanteur.
S. L. [illegible]
17 janv—3m 10 [illegible] de la garde de nuit

A. RINCK,
PEINTRE DE PORTRAITS, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transporté son atelier rue Bourbon entre les rues de la Douane et du Canal, No. 26.
3 janvier—3m

AVIS est par le présent donné qu'un certificat au nom de Wm. Labouisse pour huit actions dans la compagnie d'assurances des Négocians, en date du [illegible] et portant le No. 406, a été perdu; et que demande a été faite au bureau de la Compagnie pour en obtenir un autre.
20 novembre—3m

ANTOGNINI, [illegible], rue Conti, No. 48, garnit les bandes de billards, et garantit la tenue des billes. On trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion, à vendre, ainsi que des queues de billards, et la règle du jeu de billard en français, anglais et espagnol. On trouvera également des billards économiques pour les maisons particulières, ainsi que tous les accessoires nécessaires [illegible] de billards [illegible]

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans

LES sociétaires sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu dimanche, premier février, à quatre heures de l'après midi, à l'asile de la société.

Le conseil d'administration saisit cette occasion pour remercier au nom de tous les sociétaires le docteur MERCIER, pour son zèle infatigable à donner ses soins gratuits aux malades de la société.

Par ordre du Conseil d'administration.
Le secrétaire général,
17 jan—2 D. CHOPPIN

CULTE EN FRANÇAIS

CHAQUE dimanche, il y aura deux services en français au No. 169, rue Condé, entre Hôpital et Quartier. Le 1er service commencera le matin, à onze heures le second aura lieu le soir à sept heures.

Une école du dimanche pour les enfants, commencera à neuf heures et demie du matin.

N. B.—Il y aura aussi prédication chaque mercredi soir à sept heures. 17 janv—1

Succession de Rose de Delile f. c. al. Rose Borée.

TOUTES personnes qui auraient des réclamations à faire contre cette succession sont priées de s'adresser dans les dix jours à Henry Train, au passage de la Bourse, avocat de Donatien Adam, administrateur de la dite succession. Celles qui doivent sont priées de régler avec le dit administrateur ou son avocat. 17 jan—3 en 10

Succession de feu Jean Baptiste Honoré Destréhan, h. c. l.

PAROISSE D'ORLEANS.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession d'avoir à se faire connaître au soussigné, administrateur de la dite succession, et à lui présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées.
17 jan—3m10 ISIDORE HONORÉ, Administrateur.

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu Eugène Macarty, sont invités à présenter leurs comptes à Michel Valcour Durel, exécuteur testamentaire, à son bureau, rue Toulouse entre Royale et Chartres. 17 j—1

UN jeune américain voulant apprendre le français désire trouver la pension, sans logement, dans une famille française respectable et intelligente, où l'anglais n'est point parlé et où il pourrait avoir l'agrément de la société du soir. Une résidence auprès de la rue du Canal serait préférée. S'adresser, par lettre, à C. boite 104, bureau de la poste, mentionnant les conditions, la demeure, etc. Les meilleures recommandations seront données.
17 jan—1

ON a besoin d'une NOURRICE, une sans enfant serait préférée. S'adresser 130, Condé. 15j 4

CHARBON! CHARBON!
AU RAIL-ROAD.

2500 Barils charbon supérieur de Pittsburg, en gros morceaux, sont maintenant en débarquement en face le rail road Pontchartrain et seront vendus par charrette pour l'usage des familles. 17 janv

MOUSSELINE—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages d'Angleterre, un grand assortiment de mousselines, savoir:—Jaconas imitation batiste, mousseline suisse, Book, Mull, &c. qu'ils offrent à vendre à bas prix par colis. VANCE & LEPPER,
17 janv 24, Bienville

TOILES—Les soussignés ont en magasin et reçoivent régulièrement un assortiment général de toiles, savoir:—Toile à chemises de 7/8 et 4/4; grosse toile à draps de 9/8, 5/4 et 6/4, toile grande largeur 5/8 et 7/8, toile à mouchoirs de 5/8 et 7/8, Britannias, Platillas, Mousquetaires, fil pour tailleur et cordonnier, &c. à vendre à bas prix par colis par VANCE & LEPPER,
17 janv 24, Bienville

GOMME.—5 sacs, venant de Vera Cruz, à vendre par J. M. CABALLERO,
17 janv 24, Vieille Levée

SUCRE Havane, blanc et jaune, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
17 janv 24, Vieille Levée

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo, à vendre en magasin, par J M CABALLERO,
17 janv 24 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de Cigares de la Havane, marques de choix, à vendre par J. M. CABALLERO,
17 janv 24, Vieille Levée

Garance fraîche et Graines de Jardinage.

L E soussigné vient de recevoir de France par le navire Nashville, un gros lot de graines de garance et de jardin pour la semence de printemps, à vendre à des prix modérés. Wm. DINN,
17 jan 11, Commune.

TABAC DE LA HAVANE—150 balles vuelta de abajo, trippes et cappes, 300 balles tabac de Cuba, trippes et cappes, à vendre par
17 jan L. CANTIN, 42, Gravier

CAFÉ DE LA HAVANE—175 sacs première qualité café vert à vendre par
17 jan L. CANTIN, 42 Gravier

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN,
17 jan 42, Gravier.

AMANDES douces molle coque, à vendre par
17 j L. CANTIN, 42, Gravier

RAISINS de Corinthe, à vendre par L. CANTIN
17 jan 42, Gravier.

RAISINS—700 caisses de Malaga, marque M. Ressigani, à vendre par
17 janv B. VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—400,000 cigares de la Havane différentes marques et qualités, à vendre par
17 janv B. VALLS, 26, Commune

TABAC de la Havane Vuelta Abajo—20 balles, à vendre par 17 janv B. VALLS, 26 Commune

VIN doux de Malaga—30 quarts de pipes à vendre par B. VALLS
17 janv 26 Commune

BOUCHONS—60,000 en sacs de 1000 à vendre par
17 jan B. VALLS, 26 Commune

GENIÈVRE de Hollande—5 pipes à vendre par
17 janv B. VALLS, 26 Commune

GINGEMBRE—12 caisses confit, et 30 sacs à vendre par
17 janv B. VALLS, 26 Commune

AMANDES—25 caisses amères à vendre par
17 janv B. VALLS, 26 Commune

NATTES D'ALICANTE—25 balles Nattes à vendre par
17 janv B. VALLS, 26 Commune

NOIR ANIMAL—30 barils de Philadelphie, à vendre par
17 janv B. VALLS, 26 Commune

GRAINES POUR OISEAUX—40 sacs, à vendre par
17 janv B. VALLS, 26 Commune

HUILE d'anis, à vendre par B. VALLS
17 jan 26, Commune

AVIS—L'assemblée annuelle des souscripteurs à la société des orphelines, aura lieu à l'Asyle Poydras, vendredi, 16 courant, à midi et 3 heures, afin d'élire les directeurs pour l'année courante. 6j—10

A LOUER.—Les marchands, épiciers et les personnes ... le magasin No. 58, Vieille Levée, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, est maintenant à louer. Le Conseil ayant décidé qu'il ne serait pas vendu aucune denrée dans le marché, ce dernier magasin se trouvant dans les environs, se trouve placé de la manière la plus avantageuse pour s'établir un café ou une grocerie. Pour plus de renseignements, s'adresser No. 40, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti. A. L. HORN. 14 jan—6

IL a été trouvé sur l'avenue de Carondelet, en face de l'habitation de M. Macarty, un CHEVAL, couleur rouge foncé. Le propriétaire pourra le réclamer en s'adressant à M. Tio, rue Ste. Anne, No. 56, et en payant les frais. 14 jn—3

EN vente chez V. HEBERT, libraire, 110 rue de Chartres.

La Reine Margot, par M. Alexandre Dumas (belle édition de la Semaine littéraire).
Le Juif Errant, édition de la Semaine littéraire.
Livraisons [illegible], 2me et dernière.
Le Comte de Monte-Christo, 10 livraisons.
Vingt-ans Après.
Sylvandire.
Constitution de la Louisiane en français et en anglais.
Le Juif Errant, édition illustrée.
La Revue pittoresque.
L'Illustration.
L'Echo des Feuilletons.
L'histoire du Consulat et de l'Empire.
Le Magasin pittoresque.
Aussi un grand assortiment de [illegible] nouveaux. 14j

MARCHANDISES FRANÇAISES.

No. 21, rue des Magasins.

10 CAISSES jaconat français (nouveau style), 8 caisses jaconat de Dollfus, Mieg & Co, 4 dito gingham à carreaux et à raies, 3 dito Calicot d'Ecosse, nouveau style, 4 dito linges à rayes, 2 dito ... pagolines à raies de satin, 3 dito cotonnades en barège, 2 dito shawls barège 6 et 8/4. Aussi:—Parasols, parapluies, corsets, mouchoirs batiste, gants, bas et bonnets brodés, voiles de fantaisie, soie à coudre noirs et blancs, mouchoirs de soie à fantaisie, pantoufles &c. H. DE GOER & RIFFLARD, Importateurs directs,
15 janv No. 21, rue des Magasins

DRAP d'été, noir—Par le Nashville, du Havre, nous avons reçu:

Deux caisses drap d'été Louis d'excellente qualité, qui méritent d'attirer l'attention des tailleurs. Nous avons aussi en vente, à des prix réduits, du drap, du casimir, des étoffes légères, mérinos, serge &c. &c.
H. DE GOER & RIFFLARD,
15 janv 21, rue des Magasins

LESTADES, ARABIAS, &c.

LES soussignés ont actuellement en magasin, et offrent à vendre 25 caisses lestades en fil, 8 caisses lestades de Holden, 10 dito arabias fil, 10 dito arabias de l'Union, 20 balles coutil d'un nouveau genre, 10 caisses batiste à carreaux, 12 caisses coutil blanc, 15 caisses toile d'Irlande, 5 dito à draps 10/4, 2 dito toile à draps 12/4, 2 dito coutil à matelas, 2 balles flanelle gaze extra superfine.

Toutes ces marchandises sont fraîches et seront vendues par colis, à aussi bas prix qu'on pourrait les obtenir dans les villes du Nord. Nous prions respectueusement les marchands de la ville et de la campagne et particulièrement ceux de la Mobile, Natchez, Vicksburg, etc., qui viennent en ville, de venir examiner cet assortiment.
H. DE GOER & RIFFLARD,
13 jan 21 rue des Magasins

AVIS—Le soussigné informe respectueusement les personnes qui depuis quinze ans l'honorent de leur confiance, les habitans du faubourg Tréme et particulièrement le public en général, qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres à la rue du Chemin du Bayou entre Remparts et St Claude près l'église St. Augustin. Il recevra directement de France une partie de ses marchandises et ne tirant l'autre que des encans, il pourra vendre aux personnes qui daigneront l'honorer de leur bienveillant patronage, à aussi bas prix que dans les MAGASINS LES PLUS FAMÉS POUR LE BON MARCHÉ.
Nouvelle-Orléans, le 5 janvier 1846. BORDE AINÉ
5 jan—1f

J. PEYTEL.
Encoignure Chartres et Conti.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'arriver du Nord, avec un bel assortiment de Montres et Pendules, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière.

Il a reçu également de France, une grande variété de Bijouterie, comprenant une infinité d'objets pour Dames, ainsi qu'un beau choix d'articles convenables pour Etrennes. 19 dec—1m

A VENDRE par le soussigné, rue Conti, No. 9, en débarquement du navire Bangor, (Bordeaux):
200 barriques vin rouge Montferrand, St.-Estèphe, Léoville et Milon,
Barriques vin blanc Haut-Sauterne,
barriques vin blanc Yquem et Haut-Sauterne,
Liqueurs assorties, superfines (Champion),
Anisette surfine et superfine, (Champion),
Vieux Cognac, fruits à l'eau-de-vie,
Champagne marque Chamot, supérieur,
Huile d'olive (J. Plagniol,) sardines Rodelle.
P. DELAMAR.

A VENDRE—Une famille d'ESCLAVES, se composant de: Une Mulâtresse âgée d'environ 35 ans, bonne cuisinière française, bonne blanchisseuse et repasseuse, excellente domestique sous tous les rapports, et ses 4 enfans: 2 garçons de 13 et 10 ans; 1 petite fille de 6 ans; 1 petit garçon de 3 ans;
tous bien portants, et à vendre pour aucune défaut. S'adresser à J. F. BERGIER & Co.,
20 dec 54, Vieille Levée.

SARDINES A L'HUILE—1000 boîtes, et demi boîtes Sardines à l'huile, marque R. Gresseau, à vendre par les soussignés.

Ces Sardines ont été importées direct par les navires Narragansett, [illegible] et se vendront de New York ou [illegible]
15 dec [illegible] Vieille Levée

RIZ—100 tierçons et 50 demi do. à vendre par
11 dec WOOD & [illegible], 60 Magasins

COMPAGNIE DU CHEMIN A CORDELIER ENTRE LA NLLE ORLEANS ET CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1846.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu à leur bureau, encoignure des rues Canal et Carondelet, lundi 26 janvier, à 6 heures et demie P. M.

Les actionnaires sont priés d'être ponctuels, vu que des affaires importantes leur seront soumises.
Par ordre, ADOLPHE LAYET,
14 janv—12 Secrétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANS.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1846

A UNE assemblée du bureau des directeurs de cette institution, tenue le 13 courant, un dividende semi annuel de 10 pour cent ou $5 par action a été déclaré, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le ou après vendredi, 16 courant. JOHN PEMBERTON
14 janv—10 Président

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS
Nlle-Orléans, 13 janvier 1846

L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1846, aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi 2 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. G. LEGENDRE
14 jan—M en 15 j Secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Negocians.
NLLE-ORLEANS, 13 Janvier 1846

A L'ASSEMBLÉE annuelle des Directeurs de cette Institution, tenue le 13 courant, les personnes suivantes ont été élues comme Directeurs pendant l'année courante—

| | | |
|---|---|---|
| Messrs | C. TOLEDANO, | P. POUTZ, |
| | E. R. HARRIS, | PR. PRESET, |
| | S. O. VIGNAUD, | P. MASPERO, |
| | | JOHN PEMBERTON. |

Et à une assemblée spéciale du Bureau des Directeurs tenue ce jour, M. John Pemberton a été élu Président de cette Institution, et M. John A. Wagner secrétaire.
14 jan JOHN PEMBERTON, Président.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE [illegible]
Nouvelle Orléans, 10 janvier 1846

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu à l'Hotel St. Charles, lundi 19 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre des directeurs,
12 janv—7 JACOB [illegible], secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 10 janvier 1846

AVIS est par le présent donné qu'une élection de douze directeurs, de la part des actionnaires, pour servir durant l'année courante, aura lieu à la maison de banque, le lundi vingt-six janvier courant, depuis onze heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.
12 janv R. M. DAVIS, caissier

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Nlle. Orléans, 10 janvier 1846

UNE assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan, aura lieu au bureau No. 44, rue du Camp, lundi, 2 février prochain, pour l'élection de neuf directeurs pour continuer la liquidation des affaires de la dite compagnie.
10 jan—jdf CHS. BRIGGS, secrétaire

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 5 janvier 1846.

L'ELECTION annuelle des Directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, lundi, 2 février prochain, entre les heures de 10 du matin et 2 de l'après midi.
6 jan FRED. FREY, caissier.

L. H. RICHARD, 33, rue de la Douane, au 1er, encoignure Chartres, a reçu par le Nashville, du Havre, les articles suivans, qu'il offre à vendre en gros, à des taux très raisonnables.

5 Caisses Barrèges et Balzorines solides et fines, grand des Nouveautés.
14 Coutils fils dessins nouveaux.
2 Merinos draps d'été noirs, Paletots, Lapins & Co
3 Guinghams à carreaux et rayures.
2 Mouchoirs Batiste coton nouveaux et coton.
Chales & Echarpes Barrèges à la Mode.
Dentelles fil blanches et noires, et imitation Malines.
Jaconat français, dispositions nouvelles.
Chapeaux paille d'Italie, pour dames.
Crêpes, Voilettes, noires et blanches.
13 jan L. H. RICHARD,

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son bureau rue St. Louis, No. 6, près de la Levée ayant un vaste emplacement, il se chargera de recevoir en magasinage, toutes sortes de marchandises à des conditions libérales.
Nouvelle Orléans, 2 janvier 1846. P. F. COMER.

Références.
MM. J. B. BLACHE,
GEORGE PARDOW Jr. & Co
CHAS. TOWNSEND & Co.

MOULINS A SUCRE.

UN Moulin à sucre, cylindres 26 pouces diamètre et 3 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre et 3 1/2 pieds de long.
Un Moulin à sucre, cylindres 24 pouces diamètre et pieds de long.
Les moulins à sucre ci-dessus, proviennent de la célèbre manufacture "Allaire" et sont à céder à des conditions raisonnables, par ROBERT DYSON,
7 janv—1m 26, Commune

AU GRAND LUCULLUS.
RUE TOULOUSE, No. 28, NOUVELLE-ORLÉANS.
De la table à l'Amour.
De l'amour au combat.

FÉLIX BOUSQUET,

A L'HONNEUR de donner avis à ses amis, à messieurs les habitans, avec ou sans famille, ainsi qu'à messieurs les voyageurs, qu'ils trouveront dans l'établissement qu'il ouvrira MERCREDI, QUATORZE FÉVRIER 1846, une table somptueuse, parfaitement servie, et les mets les plus recherchés.

Des lits neufs et des chambres spacieuses, bien aérées sont d'un comfort exquis.

Une table d'hôte sera servie à neuf heures pour le déjeuner et à trois heures pour le dîner.

M. F. B. recevra les commandes pour la ville et la campagne.

En sa qualité de dégustateur, M. F. B. aura une cave des mieux assorties.

Tous respirera chez lui l'ordre et l'abondance, malgré la modicité de ses prix. 13 janv—1m

A vendre pour cause de Départ.

UN des premiers établissemens en ce genre, situé à la Nlle-Orléans et d'une branche fort productive, on demandant qu'un capital de huit cent à mille piastres, est à vendre en ce moment pour cause de départ. La personne qui prendra l'engagement d'y rester assez de temps pour mettre au courant du dit établissement, aura toutes facilités pour en faire l'acquisition. S'adresser pour renseignements au bureau de l'Abeille 13 jan—4

IL a été volé hier matin, dans l'atelier d'imprimerie de ce journal, une montre française en or et à répétition, portant le No. 11,897. Messieurs les horlogers et bijoutiers sont priés de la retenir, si on la leur présentait pour être vendue. Une récompense sera donnée à la personne qui la rapportera au bureau de cette feuille. 13 jan—6

L'Echo des Feuilletons.—No. Dans

UNE nouvelle intitulée le Morne au Diable, par E. Sue—gravure représentant une scène de ce feuilleton. Gravure de modes pour dames. La semaine prochaine nous ferons reparaître à nos abonnés le No. 11 du JOURNAL DES JOURNAUX.
M. DE LA PLACE, Directeur,
10 jan Bureau de l'Abeille, 81, Chartres.

MAQUEREAUX—400 barils, 300 demi do. No. 1, 2 et 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
40, Gravier.

RIZ—100 barils de Charleston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
13 janv 40, Gravier

SACS en pitre—15,000 de 2 1/2 boisseaux à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
13 janv 40 Gravier

GINGEMBRE AFRICAIN—400 sacs, à vendre par
13 janv NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

SUCRE RAFFINÉ DE BOSTON—400 colis en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par
13 janv NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
13 jan 40, Gravier.

CLOUS—1000 barils de Boston, à vendre par
13 jan NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

CAFÉ—100 sacs Rio, 150 de Java, vieux gouvernement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
13 jan 40, Gravier

THÉ—1500 colis, poudre à canon, impérial, Souchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
13 jan 40 Gravier

HUILE pour tanneurs—30 barils première qualité, convenable pour peintres, à vendre par
13 janv RICKER & PEARSON, 62 Camp

TOILE à chemise—30 balles de 7/8 [illegible] par RICKER & PEARSON,
13 janv 62 Camp

MADÈRE—70 barils Madère de Sicile, à vendre par
13 janv P. LONDIS, 116, rue Royale

VIN d'Oporto—30 barils vin d'Oporto, à vendre par
13 janv P. LONDIS, 116, rue Royale

PLOMB—2230 saumons plomb, en débarquement du steamboat Cumberland Valley, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
12 janv 79, Tchoupitoulas

ALUM et Sel d'Epsom—100 barils, à vendre par W. P. VREDENBURGH & Co.
24 dec Vieille Levée

CHARRUES—Un assortiment de Charrues de C. Garrett & Co., de Cincinnati, nouvelles et perfectionnées, Nos. 1, 2, 3 et 5, nouvellement reçues et à vendre par [illegible]
13 jan—1m No. Vieille Levée

VIN ROUGE de Bordeaux, vieux et supérieur, en magasin et à vendre par
5 jan TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée

INDIGO—De Caracas, superfin et premier, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
5 jan 26 Vieille Levée

CAFÉ—170 sacs café Java, vieux gouvernement, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
5 jan 26 Vieille Levée

CIGARES Havane—300 mille, à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
5 jan 26 Vieille Levée

SUCRE Havane—400 caisses sucre blanc, jaune et brun en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
5 jan 26 Vieille Levée

CLOUS de Girofle—30 balles, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
5 jan 26 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—100 mille cigares qualités assorties, en débarquement du brig. T. Mayo, à vendre par BUDJECKE, WOODS & Co,
3 jan 93, Tchoupitoulas

FABRIQUE DE COUTELLERIE.
J. P. LASSERRE,
Rue de Condé, No. 29, en face la rue Madison,

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'actuellement il fabrique des RASOIRS dont il garantit la qualité. Il fabrique également les instruments de chirurgie, de dentiste et vétérinaire; objets de jardinage et tout ce qui a rapport à son art, bandages confectionnés avec l'importance des cas. Le soussigné assisté de M. Cormier, bandagiste herniaire, de Paris, s'oblige à en fournir les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. Il tient un assortiment de tous les articles ci-dessus et autres.

Par les réparations d'armes en tout genre. En 1838, la Société Royale Académique des Sciences de Paris, lui décerna une médaille d'argent. 27 dec—3m

RUE DE CHARTRES, No. 108, ENTRE CONTI ET ST.-LOUIS.

CHAUSSURES POUR DAMES.

LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'ouvrir son nouveau magasin.

Les Dames trouveront chez lui, un assortiment complet de chaussures, en première qualité, un de plus nouveau goût.

Toutes commandes seront confectionnées dans le plus bref délai, et de manière à mériter de plus en plus la patronage que les Dames ont toujours bien voulu lui accorder.
GALLOIS, cordonnier pour Dames.
Anciennement, rue Royale, No. 77.
Maintenant, rue de Chartres, No. 108.
19 nov—3m Nouvelle-Orléans.

TRAITES sur la Havane—par LAPEYRE, MABIRE & Co, 20, St Louis
3 dec